

Pôle animation et valorisation du territoire

Service développement culturel

Dossier suivi par : Alida LEVRAY

Tél. : 06 29 48 27 67
culture@bernaynormandie.fr

Réf : CUL/AACCM/07/26

A Bernay,
le mardi 7 juillet 2026

**Objet : appel à candidature
conte musical**

Appel à candidature Projet « Conte musical » 2026-2027

Résidence artistique pour la création d'un conte musical à destination d'une compagnie professionnelle

PROJET :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire, a décidé de soutenir la création d'un conte musical par une compagnie professionnelle en résidence. Au vu du succès remporté auprès du public les années précédentes, nous lançons un nouvel appel à candidature pour l'édition 2026-2027.

Le projet de résidence est porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et s'étend sur une durée d'environ 6 mois entre novembre 2026 et avril 2027, selon le calendrier ci-dessous. La présence effective de la compagnie sur le territoire est de 5 semaines (les dates exactes d'intervention seront à définir ultérieurement avec les partenaires du projet).

Pensée comme un projet novateur qui favorise la transversalité entre les différents arts, cette résidence a pour vocation de créer les conditions d'une rencontre entre les professionnels et les différents publics. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe artistique et le public.

La résidence de création se déroule en deux phases distinctes : une période de réflexion et de travail à distance, menée entre novembre et avril, puis une période de présence effective sur le territoire d'une durée de cinq semaines, dont les modalités sont :

- un temps de connaissance du territoire, de prise de contact, de réflexion entre artistes (semaine 1) ;
- un temps de médiation et d'action culturelle (ateliers de création avec les publics du territoire) : **au total 36 heures d'intervention** réparties sur deux semaines (semaine 2 et 3);

Le projet culturel de territoire se décline en quatre axes stratégiques : Fédérer, Développer, Aller vers, Structurer.

Un des enjeux stratégiques du projet culturel de territoire, concrétisé par le conte musical, est « d'aller vers » les habitants à travers :

- La rencontre entre les artistes, l'œuvre et le public (médiation),
- L'itinérance des formes,
- L'éducation artistique et culturelle vers tous les publics et tous les âges,
- La co-construction (action culturelle): implication des habitants dans la création du conte musical
- L'accessibilité (forme finale qui s'adresse à tous les publics).

OBJECTIFS DU PROJET :

Culturels :

- ✓ Proposer aux familles et aux habitants une création originale et accessible à tous
- ✓ Favoriser les échanges interculturels

Pédagogiques :

- ✓ Favoriser les échanges pédagogiques entre les artistes en résidence et les différents publics, en les impliquant à des temps de création ;
- ✓ Créer du lien intergénérationnel ;
- ✓ Pour les élèves du Conservatoire/écoles de musique : échanges sur la création musicale, etc. ;
- ✓ Pour les élèves du primaire/collège : répondre au programme du cycle 3 (étude de contes) ;
- ✓ Pour les publics en général (familles, personnes âgées, adolescents) : échanger autour de la création du conte musical, découvrir le processus de création.

Artistiques :

- ✓ Aide et soutien à la création artistique

DEROULEMENT DE LA RESIDENCE :

Le temps de création du conte musical s'étend sur six mois, dont cinq semaines en présentiel sur le territoire, réparties selon le calendrier défini. Ces périodes permettent la rencontre avec les habitants et la co-construction de l'œuvre dans ses dimensions musicale, scénographique et narrative. La partie présentielle se décline de la manière suivante :

- **Une semaine d'immersion**

-premiers contacts : découverte du territoire, des partenaires, des publics, des lieux de représentations.

Lors de cette première semaine, les artistes choisissent un conte ou une thématique (détournement d'un conte existant ou création originale), rencontrent les différents publics

et partenaires ciblés par l'intercommunalité, et identifient les besoins techniques et humains nécessaires à la mise en place des représentations.

- **Deux semaines de médiation et de création avec les publics**

- action culturelle (ateliers de conception et de « fabrication ») ;
- médiation (rencontres autour de la création du conte).

Forts d'une première expérience du territoire, les artistes en résidence, en s'appuyant sur les dynamiques locales, associent les publics à leur démarche afin de créer ensemble une œuvre commune. Ils impliquent également ces publics dans la réalisation des productions et dans la préparation de la restitution finale. **Une structure sera identifiée par l'intercommunalité pour la mise en place de l'action culturelle** (ateliers de création avec les publics).

Les actions de médiation seront mises en place afin de sensibiliser les publics au processus de création. Elles pourront prendre la forme souhaitée par la compagnie (présentations de travaux préparatoires, etc.).

- **Une semaine entre professionnels** (artistes, techniciens, etc., dans la limite définie lors de la première semaine).

Cette semaine permettra aux artistes de finaliser le travail de création amorcé depuis le mois de novembre et de commencer à se projeter vers les représentations finales. Des répétitions ou des mises au point pourront avoir lieu avec les techniciens ou des partenaires associés, selon les besoins du projet.

- **Une semaine de restitution (7 à 8 représentations)**

Les représentations du conte musical auront lieu durant la semaine du 12 au 16 avril 2027, dans deux communes de l'intercommunalité. Deux représentations scolaires seront organisées dans chacune des communes. Trois à quatre représentations « tout public » auront également lieu durant la semaine.

N.B. : Le cas échéant, d'autres représentations pourront être organisées dans d'autres communes du territoire, à une autre période de l'année, dans la mesure des capacités financières et logistiques de l'intercommunalité.

LES RESULTATS ATTENDUS :

La réalisation finale sera un conte musical d'une durée de 45 minutes, accessible au jeune public mais également adapté aux plus grands. La forme sera techniquement légère et facile à mettre en place sur le territoire de l'intercommunalité comme en dehors, afin de répondre à l'axe « aller vers » du projet culturel de territoire, qui se traduit par l'itinérance de cette forme. La compagnie devra être autonome du point de vue technique et logistique pour la mise en place de cette création.

La rémunération d'un technicien extérieur sera prise en charge par l'intercommunalité, dans la limite des moyens financiers fixés par celle-ci.

Le conte attendu sera un récit détourné d'un conte issu du répertoire classique ou une création originale participative, adaptée au tout public. Le côté **participatif** du public lors des représentations finales est attendu.

Plusieurs disciplines artistiques pourront y être associées selon la thématique retenue et la pertinence du projet.

Les représentations finales se tiendront dans deux salles des fêtes d'une capacité maximale de 250 personnes. Les contraintes liées à l'absence d'équipements scéniques devront être intégrées.

RESUME DE LA DEMANDE :

Création d'un conte musical par une compagnie artistique professionnelle, avec la participation du public ciblé en amont par l'intercommunalité (élèves de cycle 3, public intergénérationnel, accueils de loisirs, etc.). L'ensemble des représentations sera assuré par les artistes professionnels, à destination du tout public. Elles sont prévues **du 12 au 16 avril 2027** dans deux communes du territoire.

La durée totale du conte (récitation comprise) ne devra pas excéder 45 minutes.

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Une convention de résidence, précisant les engagements respectifs des artistes en résidence et de l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie, sera signée au début de la résidence. L'intercommunalité mettra à disposition de la compagnie un espace de travail équipé selon les besoins (salle, accès internet, imprimante, etc.).

Pour mener à bien leur travail de résidence les artistes bénéficieront :

- ✓ D'un budget global de **18 000 € TTC** pour l'ensemble des intervenants de la compagnie et pour toute la durée de la résidence (de novembre à avril). Cette somme sera intégralement versée à la structure, à charge de la compagnie de rémunérer ses artistes selon les lois en vigueur.
- ✓ D'un budget global de **7600 € TTC** pour l'ensemble des artistes participants à la résidence, concernant les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (VHR) pour les 5 semaines de résidence sur le territoire. Cette somme sera allouée à la compagnie sur justificatifs.
- ✓ D'un budget de production (achat du matériel) d'un montant limité à **2 000 € TTC** qui sera alloué uniquement sur justificatifs, avec l'accord préalable de l'Intercom. Ce budget sera utilisé pour la réalisation de la scénographie, dans le cadre exclusif de la résidence.

N.B. : Nous attendons de la compagnie une totale autonomie tant pour les déplacements sur le territoire que pour les aspects techniques et logistiques (matériel, montage et démontage du spectacle...).

CONDITIONS D'ACCUEIL :

La résidence de création s'adresse aux compagnies professionnelles engagées dans une démarche de création et de transmission des connaissances. Les artistes sélectionnés disposeront de plusieurs temps de création et d'échanges avec les publics.

L'intercommunalité mettra à leur disposition un espace de travail au sein du Conservatoire, situé à Bernay, accessible du lundi au vendredi. Les artistes se déplaceront sur le territoire pour rencontrer et travailler avec les publics. Des espaces de création seront également mis à disposition au sein des structures accueillantes. Il convient de souligner que l'intercommunalité ne dispose pas d'un atelier spécifique pour le travail d'un plasticien. Toutefois, des solutions pourront être trouvées avec la cheffe de projet dédiée.

Les artistes bénéficieront d'une interlocutrice unique pendant toute la durée du projet afin de faciliter au mieux la réalisation de ce projet.

En résumé, l'Intercom mettra à disposition de l'équipe artistique :

- ❖ Un lieu de création, à définir, en fonction des besoins ;
- ❖ Un accès Internet, imprimante si besoin ;
- ❖ Un budget pour le matériel, celui-ci sera à partager avec les autres artistes en résidence, en fonction des besoins (2000 € TTC maximum – il s'agit du budget production présenté ci-dessus).
- ❖ Un lieu de répétition au sein du Conservatoire.

SUIVI DU PROJET :

Un comité de pilotage, qui fera également office de jury, sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il sera composé d'élus, de partenaires financiers et institutionnels et du service développement culturel.

Durant toute la résidence, les différentes étapes seront suivies par l'équipe de l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie, dont la référente sera l'interlocutrice des artistes.

Des temps d'échanges seront organisés à chaque étape, au cours desquels les artistes résidents présenteront l'avancement du projet et la méthodologie mise en œuvre. La résidence sera jalonnée de temps forts. Tout au long de l'année, l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie partagera et valorisera cette expérience à travers une stratégie de communication dédiée.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES :

Les artistes céderont les droits d'exploitation de la création finale du conte musical à l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans un objectif de diffusion, de promotion et de communication autour de ce projet par l'Intercom et les partenaires du projet.

COMMUNICATION :

Toute la communication autour du projet sera prise en charge par l'IBTN.

Si toutefois les artistes communiquent ultérieurement de leurs côtés, le logo de l'Intercom Bernay Terres de Normandie se doit d'apparaître sur tous les supports de communication et de promotion du projet.

CONDITIONS FINANCIERES :

Les artistes seront rémunérés selon l'indemnisation de résidence préalablement définie. Un ou plusieurs acomptes pourront être versés durant la période de résidence sur présentation d'une facture et d'un RIB, selon le calendrier établi dans la convention. Le reste de la somme sera versé à la fin du projet sous présentation d'une facture.

PARTENAIRES :

La résidence de création est coordonnée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Elle est co-financée par l'intercom et ses partenaires : la DRAC, la Région Normandie, Le Département de l'Eure et l'Education Nationale.

EVALUATION :

Un bilan partagé sera réalisé à la fin de la résidence avec l'ensemble des parties impliquées dans le projet. Un bilan écrit sera produit par les artistes en résidence et sera intégré au bilan final demandé par les partenaires financiers.

MODALITES DE CANDIDATURE :

La résidence est ouverte à une compagnie professionnelle, qui doit disposer impérativement d'une identité juridique permettant la rémunération sous forme d'honoraires. L'appel à candidature s'adresse exclusivement aux compagnies professionnelles possédant un numéro SIRET pouvant facturer leurs prestations.

N.B. : Pour les interventions auprès des mineurs, les artistes en résidence devront fournir le bulletin n°3 du casier judiciaire. Les lieux d'intervention seront à définir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Pour l'intervention dans les écoles, une demande d'agrément sera faite par l'Intercom auprès de l'Education Nationale.

CRITERES D'ELIGIBILITE :

La résidence de création s'adresse aux artistes professionnels dotés d'une expérience de médiation auprès des publics dont la démarche de création est reconnue.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comporter :

- ✓ Une note d'intention présentant sa motivation ;
- ✓ Un C.V. accompagné des diplômes pour chacun des artistes concernés ;
- ✓ Un texte de présentation du projet et de sa démarche artistique ;
- ✓ Un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment (assez succinct) ;

- ✓ Les éléments relatifs au statut professionnel (No. SIRET/SIRENE au nom de la compagnie) ;
- ✓ La fiche de renseignements complétée, datée et signée.

N. B. : Protection des données à caractère personnel

Conformément au RGPD, l'Intercom est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de la convention.

MODALITES DE SELECTION :

Le jury sera sensible à :

- ❖ La pertinence du projet en adéquation avec le territoire et le public ciblé ;
- ❖ L'intérêt pour les démarches expérimentales de conception, de pédagogie et de communication ;
- ❖ La capacité à travailler en transversalité ;
- ❖ L'expérience pédagogique auprès des scolaires et des différents publics ;
- ❖ La qualité de présentation des contenus.

La présélection des dossiers aura lieu en septembre 2026. La compagnie sera choisie en fonction de la qualité de ses propositions artistiques, de la singularité de sa démarche et de son projet, de son expérience dans la médiation. Le jury sera sensible aux liens que les artistes établissent entre leur démarche artistique et la notion de transversalité des arts.

Les candidats présélectionnés seront prévenus par e-mail puis invités à présenter leur projet devant le jury (en présentiel ou par visioconférence).

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par e-mail à l'issue des résultats du jury.

CALENDRIER :

- ✓ **Du 10 juillet au 05 septembre 2026** : mise en ligne de l'appel à candidature
- ✓ **Septembre 2026** : Etude des candidatures par le jury
- ✓ **1^{er} octobre 2026** : Entretiens avec le jury (uniquement pour les artistes présélectionnés)

Calendrier de résidence :

- **SEMAINE 1 : novembre 2026** (en dehors des vacances scolaires de la zone B) ;

Cette période de résidence est commune aux membres de la compagnie (une semaine de présence sur le territoire).

Période de création entre artistes, visite des salles et prise de contact avec les structures participantes à la résidence (planning d'interventions).

- **SEMAINE 2 : janvier 2027** (en dehors des vacances scolaires de la zone B)

Cette étape de résidence implique la création avec le public (une semaine de présence sur le territoire pour les artistes).

- ❖ Etape de création entre les artistes et avec les publics du territoire : temps de médiation et ateliers de création avec les publics

- **SEMAINE 3 : février 2027** (en dehors des vacances scolaires de la zone B)

Création avec le public (une semaine de présence sur le territoire).

- ❖ Etape de création avec le public et entre artistes : temps de médiation et ateliers de création avec les publics

- **SEMAINE 4 : mars 2027** (en dehors des vacances scolaires de la zone B)

- ❖ Finalité de la création, échanges avec les différents artistes intervenants, derniers réglages, répétitions, etc. (une semaine de présence sur le territoire)

- **SEMAINE 5 : avril 2027**, restitution du conte musical dans la semaine **du 12 au 16 avril** (une semaine de présence sur le territoire) ;

Le dossier est à envoyer au plus tard le 05 septembre 2026 minuit.

Les documents seront à transmettre uniquement par voie dématérialisée (via Swiss Transfer) à l'adresse culture@bernaynormandie.fr

- ✓ Un mail avec accusé de réception vous sera envoyé par le service développement culturel de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et validera la réception du dossier.
- ✓ Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
- ✓ **Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.**
- ✓ L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par e-mail à l'issue des résultats du jury (présélection et sélection).

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet, vous pouvez contacter :

- ✓ Alida LEVRAY par e-mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr ou par téléphone au 06 29 48 27 67.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- ☐ Personne physique
- ☐ Personne morale
- ☐ Association/Compagnie

Nom:.....
Représenté par :.....
Nom :
Prénom :
Adresse:.....
.....
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :.....
Fax :
E-mail.....
Site internet :.....
Numéro de SIRET/SIREN/Maison des artistes :.....
Expériences en milieu scolaire :.....
Domaines artistiques.....
Axes de recherche/ Thématique de votre travail
.....
.....
Permis B et voiture.....

Pièces à fournir également :

- ☐ Un *curriculum vitae* à jour faisant état des expériences, d'ateliers, rencontres et actions à destination de différents publics, (format PDF) ;
- ☐ Les éléments relatifs à votre statut professionnel ;
- ☐ Une description du projet artistique envisagé pendant la résidence, permettant d'apprécier sa nature (format PDF) ;
- ☐ Une note d'intention présentant sa motivation pour le projet
- ☐ Un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment

Fait à,

Le.....

Signature

Photo du conte musical 2026 « *Les cloches de Pampluche* » par la compagnie Serafine



Crédit photo : service communication de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Soutenu
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT DE
L'euRe
en Normandie



RÉGION
NORMANDIE